



École Les Jeunes Explorateurs
210, rue Denison Est
Granby, Québec J2G 8E3
Tél. : (450) 991-1817

FRAIS DE SCOLARITÉ 2013-2014

Frais d'étude de dossier : 50 \$

Ces frais sont payables uniquement au moment de la demande d'admission d'un nouvel élève.

Droits d'inscription annuels : 200 \$

L'inscription d'un élève admis par l'École Les Jeunes Explorateurs est considérée comme valide lorsque les droits d'inscription annuels ont été acquittés. Ces droits ne sont pas remboursables et s'appliquent à chaque enfant inscrit.

Droits de scolarité annuels : 6 015 \$ **Déductible d'impôt pour l'éducation préscolaire 5 ans (maternelle)**

Ces frais incluent la surveillance du midi et la cotisation de 15 \$ à la FEED (Fédération des Établissements d'Enseignement Privé).

Frais facultatifs :

Frais de supervision après l'école : 5 \$ / jour

Aide aux devoirs : 8 \$ / jour (incluant les frais de supervision jusqu'à 17 h 30)

Autres frais :

- **Uniforme** : En fonction de vos besoins, l'achat des différents vêtements se fait directement auprès de la compagnie Top Marks (www.topmarks.ca). Une session d'essayage a lieu chaque année en juin.
- **Manuels et fournitures scolaires** : Une liste des manuels et fournitures scolaires à acheter vous sera envoyée au cours de l'été.
- **Activités sportives hebdomadaires** : Des frais additionnels seront facturés pour les activités sportives hebdomadaires (ski, patin, natation, etc.).
- Des frais d'administration de 15 \$ seront facturés pour tout chèque refusé par l'établissement bancaire.

Modalités de paiement :

Les paiements pour l'année 2013-2014 se feront lors de la première réunion à la fin du mois d'août 2013. Merci de nous remettre les chèques postdatés dans une enveloppe bien identifiée au nom de l'enfant.

1 ^{er} versement :	1 ^{er} septembre 2013	1 215 \$ + frais du matériel didactique (voir annexes)
2 ^e versement :	1 ^{er} novembre 2013	1 200 \$
3 ^e versement :	1 ^{er} janvier 2014	1 200 \$
4 ^e versement :	1 ^{er} mars 2014	1 200 \$
5 ^e versement :	1 ^{er} mai 2014	1 200 \$

Déduction fiscale

Un reçu officiel aux fins de déduction des frais de garde d'enfant sera remis au plus tard en février. Il comprend tous les frais de la maternelle et du service de garde.